

76 Aluminium et ouvrages en aluminium

Notes de sous-positions

1. Dans ce Chapitre, on entend par:

a) **Aluminium non allié**

le métal contenant au moins 99% en poids d'aluminium, pour autant que la teneur en poids de tout autre élément n'excède pas les limites indiquées dans le tableau ci-après:

Tableau - autres éléments

Elément	Teneur limite % en poids
Fe + Si (total fer silicium)	1
autres éléments *, chacun	0,1 ¹⁾

* Autres éléments, notamment: Cr, Cu, Mg, Mn, Ni, Zn.

1) Une teneur en cuivre supérieure à 0,1% mais n'excédant pas 0,2% est tolérée pour autant que ni la teneur en chrome ni la teneur en manganèse n'excèdent 0,05%.

b) **Alliages d'aluminium**

les matières métalliques dans lesquelles l'aluminium prédomine en poids sur chacun des autres éléments, pour autant que:

1) la teneur en poids d'au moins un des autres éléments, ou du total fer silicium, excède les limites indiquées dans le tableau ci-dessus; ou

2) la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 1%.

2. Nonobstant les dispositions de la Note 9c) de la Section XV, pour l'interprétation du n° 7616.91, on admet uniquement comme fils les produits enroulés ou non, dont la coupe transversale de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.